



Allez Maggie, tu peux le faire 😊

Comme vous le savez, les formations d'infirmiers en Belgique sont insuffisantes au regard du niveau attendu par l'Europe. Il manque environ 700 heures de pratique clinique et 300 heures d'enseignement théorique à la plupart des programmes. Et nos diplômés n'ont probablement pas toutes les compétences requises pour l'Europe.

Le parlement flamand vient d'approuver le projet de réforme de l'enseignement bachelier infirmier déposé par la Ministre Crevits. La principale décision est de passer à 4 ans d'études valant 240 crédits européens ECTS (aujourd'hui cette formation est de 3 ans et vaut 180 ECTS).

Dans son projet de réforme, la Ministre Crevits soulève 2 questions intéressantes :

1. Comme il manque plusieurs mois de stage, mais que les organiser et les superviser serait très coûteux pour l'enseignement, serait-il possible de les ajouter en 4ème année sous la forme de « stages profession-

nels contractuels » (entendez par là : des stages rémunérés, comme pour les médecins candidats à un titre particulier) ?

2. Comme il manque des heures théoriques (selon l'avis de l'Europe mais pas selon l'avis des écoles flamandes), serait-il possible d'ajouter à la formation actuelle des cours orientés sur certaines disciplines (comme le faisait encore la Flandre en 3ème année d'étude infirmière jusqu'en 2006, année où l'Europe envoyait sa première mise en demeure à la Belgique) ? Entendez par là : « infirmier gradué en gériatrie », « infirmier gradué en psychiatrie » etc.

Mais à qui donc sont posées ces 2 questions ? Au parlement flamand ? Probablement pas, on ne voit pas comment il pourrait y répondre. A l'Europe ? Peut-être en ce qui concerne la 2ème question. Nous envisagerons la réponse probable plus loin. Ces 2 questions sont certainement pour vous Maggie De Block, Ministre fédérale de la santé publique !



Alors Maggie, peut-on le faire ?

1. « Stages professionnels contractuels ». C'est une idée que de nombreux acteurs trouvent intéressante. En effet, nous avons eu une présentation au Conseil Fédéral de l'Art Infirmier l'année dernière au sujet du système mis en place pour les médecins, qui est certainement perfectible, mais qui pourrait être positif dans notre profession. Ce système repose sur 3 éléments. A) Le SPF Santé Publique reconnaît, sur base de certains critères, des professionnels de terrain comme « maîtres de stage » étant capables de superviser l'apprentissage clinique, et les rémunère pour l'exercice de cette fonction. B) L'étudiant signe un contrat de stage qui reprend les objectifs de celui-ci et la manière dont le maître de stage le supervisera. C) L'institution, ou le maître de stage si c'est un indépendant, rémunère l'étudiant en stage à partir du moment où il peut réaliser les mêmes activités qu'un diplômé.

Le premier élément, outre de ne pas faire reposer sur l'enseignement la charge financière liée à ces nouveaux stages à organiser en 4ème année, permettrait d'enfin reconnaître et professionnaliser tous ceux qui parmi nous exécutent ou aimeraient exécuter ce rôle essentiel de supervision des étudiants en stage.

Le deuxième élément, permettrait de mettre les choses bien au clair entre étudiants et professionnels de terrain. Les rôles de chacun ne seraient plus uniquement des devoirs professionnels mais également contractuels.

Le troisième élément permettrait d'enfin reconnaître les étudiants infirmiers comme étant une force de travail (ce qu'ils sont déjà dans de nombreux endroits où en dehors des périodes de stage certains soins ne sont pas assurés ou doivent être assurés par des renforts en diplômés). Cela permettrait également de neutraliser la difficulté financière d'une 4ème année qui aurait dû être supportée par les parents et certains étudiants, et donc maintenir ces études comme étant attractives.

A partir de quand un étudiant infirmier serait-il capable, sous supervision, de poser les mêmes actes qu'un diplômé ? D'après certains acteurs de l'enseignement, après avoir réussi la 3ème année, après quelques semaines de retour en stage, et après une co-certification par un maître d'école et un maître de stage, cela devrait être envisageable.

Cela va-t-il coûter plus cher aux employeurs ? C'est une question difficile à évaluer. Actuellement les employeurs rémunèrent déjà les personnes qui sortent des écoles d'infirmières après 3 ans d'étude. Il faudrait juste s'assurer que dans les normes de financement le fait qu'une partie (et il faudrait fixer un maximum) du personnel soit des étudiants (en 4ème année, co-certifié, et sous contrat de stage) soit bien autorisé – sinon le budget supplémentaire à mettre en œuvre serait très important. Chez les médecins, les prestations des stagiaires sont rémunérées à 75% de la valeur normale, sauf lors des supervisions directes (présence du maître de stage) qui valent 100%.

A qui cela va-t-il coûter ? A l'état, au budget de l'INAMI. Il faut déterminer le nombre d'étudiants qu'un maître de stage peut superviser sur une année et combien de temps cela prendrait-il par étudiant, et rétribuer ces heures de travail. Pour vous donner une idée de la marge de manœuvre, chez les médecins l'état dépense déjà annuellement 15 000 € par étudiant médecin supervisé... il y a donc certainement moyen de trouver un compromis pour les infirmiers.

2. Revenir à des formations infirmières « orientées ». Sans être des spécialistes du droit européen, il nous apparait que ce ne sera pas possible. La Belgique a déjà été mise en demeure par l'Europe dans le passé pour cette pratique. Un infirmier est d'abord quelqu'un qui a des compétences infirmières de base, généralistes, et c'est seulement après les avoir acquises qu'il peut, sur celles-ci, construire des compétences plus spécialisées.

Par contre, ce qui est évident, c'est que les étudiants actuels ont des lacunes, justement dans des domaines qui sont trop souvent vus comme des « orientations », alors qu'ils seraient utiles à tous. Notamment des aptitudes en gériatrie, en santé mentale, en maladies chroniques, en soins de plaie, en prise en compte de la douleur, en soins palliatifs, en soins de première ligne, en soins extrahospitaliers, en examen clinique, en éducation du patient... Alors bien sûr qu'il faudrait ajouter des cours et des stages à la formation actuelle pour combler toutes ces lacunes. Mais pas une seule, toutes. Pour que les infirmiers de demain soient vraiment des géné-

ralistes et vraiment adaptés à l'évolution du système de santé !

Alors Maggie, pouvez-vous le faire ?

Peut-on penser que oui? Il faut alors mettre en place un système de reconnaissance des maîtres de stage, des milieux de stage et du statut d'étudiant en dernière année. Même si certaines questions subsistent et des détails pratiques devront être réglés.

Et il faut répondre à la Ministre Crevits que bien sûr il manque certaines « orientations » dans les études infirmières. Dans un grand nombre de domaines. Et ce passage en 4 ans est l'occasion idéale d'intégrer les plus importantes pour tous les infirmiers.

Mais nous voudrions, Madame la Ministre, vous lancer un petit défi : pour lui répondre, asseyez-vous autour d'une table avec la Ministre Crevits, mais aussi avec les ministres de l'enseignement francophones et germanophones. Car eux on ne les entend pas vous poser de questions au sujet de cette 4ème année et ça nous inquiète un petit peu.

Et quand vous les aurez tous réunis autour de la table, prenez un selfie pour mettre sur votre page facebook, abordez ensuite ces 2 éléments avec eux... et puis, n'oubliez pas un dernier point : qu'est-ce qu'on fait avec le brevet ?

Allez Maggie, tu peux le faire !

Le comité de rédaction.